



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée – rue de la Gaichel à Eischen

En raison des travaux sur la canalisation dans la rue de la Gaichel à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 10 juin 2025, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du lundi, 16 juin 2025, à partir de 7h00 jusqu'au plus tard le lundi, 30 juin 2025, la circulation dans la rue de la Gaichel à Eischen est réglée comme suit :
- rétrécissement sur une voie avec mise en place de feux de signalisation sur le tronçon limité entre les maisons sises 14 et 18 ;
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 10 juin 2025
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser

L'échevin

Carlo Moes



Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu